



Obligation alimentaire refus de payer de la part d'un enfant

Par **BAILLOU Mireille**, le **14/07/2017** à **15:21**

Bonjour, Notre mère est décédée le 24 août 2016, et faute de revenus suffisants, et nous sommes cinq enfants, la dette des obsèques doit être divisée par cinq. Nous avons toutefois touchés chacun notre part d'une assurance vie qu'elle avait souscrit, mais cela ne passant par le notaire, le montant de la facture n'a pu être déduite.

Mon frère aîné, mon autre frère, la soeur qui hébergeait notre maman et moi-même avons réglés notre part, mais notre dernière soeur refuse de payer.

Comme c'est la soeur qui hébergeait notre maman qui a signé la commande aux pompes funèbres, c'est elle qui vient de recevoir une lettre recommandée de ces derniers lui demandant de payer.

Comment pouvons-nous l'obliger à payer, sans prendre d'avocat ? Nous n'avons pas spécialement les moyens et surtout la somme étant de 660 € ça nous coûterai plus cher en avocat.

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement